



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-173 /9.1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 18 décembre 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J.L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : R. REVIL, A. MOREAU

Absent : N. CHARLETY

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : TRAVAUX : Autorisation donnée à M. le Maire de solliciter toute subvention pour la création du réseau de chaleur communal

Rapporteur : Bruno GATTAZ

EXPOSE : Dans le cadre de la démarche « Territoire à Energie Positive » animée par le pays voironnais, une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur bois énergie a été conduite au début de l'année 2019.

Le périmètre du réseau intègre plusieurs bâtiments communaux (mairie, école Jules Ferry, gymnase, piscine, ...), le lycée des Prairies, ainsi que des copropriétés existantes et à construire.

La consommation totale prévue sera de 4400 MWh par an.

La production de chaleur sera assurée à 85% par le bois énergie, les 15% restants par une chaudière gaz d'appoint-secours.

Cette installation, permettra de positionner notre commune comme actrice concrète de la lutte contre le changement climatique en substituant 3500 MWh par an d'énergie fossile (gaz), soit l'équivalent des consommations de chauffage de 350 logements.

A ce titre, la commune a créé par anticipation un budget annexe pour ce service public industriel et commercial lors du Conseil Municipal du 25 septembre 2019.

L'investissement du projet, portant sur la réalisation du réseau de chaleur et des sous stations chez les abonnés, est estimé à 2450 k€HT.

L'objectif est que le coût global de la chaleur desservie aux abonnés ne soit pas supérieur à celui de leur situation actuelle, c'est pourquoi des aides extérieures seront recherchées.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances Administration Générale du 10 décembre 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions d'investissement auprès de l'ADEME, de la Région, du département, de fonds européens et de tout autre organisme ;

DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (32 POUR)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT

